

58-2022

**DECISION DU MAIRE
CONTRAT DE LOCATION DE PHOTOCOPIEURS AVEC 1PACTE
LITTORAL**

Le Maire de la Commune de Pierrefeu-du-Var,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal n° 250520-05 en date du 25 mai 2020, modifiée par la délibération n° 240920-05 du 24 septembre 2020 par lesquelles le conseil municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité ;

VU la proposition de la société 1PACTE LITTORAL pour la location de 5 photocopieurs et 2 imprimantes laser sur une durée de 5 ans ;

VU l'offre et le calendrier des loyers annexés à la présente décision ;

CONSIDERANT que cette proposition est intéressante pour la commune.

DECIDE

ARTICLE 1 : Un contrat est conclu entre la commune de Pierrefeu du Var, représentée par son Maire, Patrick MARTINELLI et la société 1PACTE LITTORAL, sise 514, rue des Safranés, ZI la Plaine du Caire – 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE, représentée par Monsieur Patrice PERRAUD, afin d'assurer la location des photocopieurs et imprimantes laser.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat pour lequel le montant de la dépense à engager s'élève à la somme de 1631 € HT, soit 1957.20 € TTC, par trimestre, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2022.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Ville, le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 11/07/2022

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

Le Maire,
Patrick MARTINELLI

